



OYONNAX LE :

À l'attention de monsieur

Monsieur,

Nous donnons suite à nos différents entretiens au cours desquels vous nous avez confirmé votre intérêt pour l'acquisition d'une entreprise.

Nous vous proposons en conséquence de nous confier la mission et de vous accompagner tout au long du processus de reprise, à savoir :

- Recherche et sélection d'une entreprise
- Prise de contact avec les cédants et mise en place d'un plan de reprise
- Validation des conditions de la reprise

Ainsi que toute démarche qui serait de nature à faciliter la négociation.

En rétribution de ces prestations, vous vous engagez à nous verser -ou faire verser- des honoraires, calculés sur la valeur de cession, soit :

4%(quatre pour cent) H.T de 0 à 500 K€

3% (trois pour cent) H.T. au-delà de 500 K€

.....//

Les honoraires seront exigibles et payables au comptant par l'acquéreur – ou le cédant si prise en charge contractuelle – dès que l'accord des parties sera constaté par un protocole d'accord définitif ; ceci quelles que soient les modalités de règlement qui auront été fixées entre les parties.

Il est précisé que ces honoraires ne sont dus qu'en cas de succès définitif de l'opération.

Nos honoraires ne couvrent pas les frais d'audit et d'expertise de tout ordre que vous jugerez utile de commander.

Il est bien évident que tout ce qui n'est pas prévu pour la présente mission sera exécuté de bonne foi et selon les usages.

Pour la bonne règle, nous vous serions obligés de bien vouloir nous confirmer votre accord sur les termes de cette lettre, en nous retournant le double ci-joint, revêtu de votre signature précédée des mentions « lu et approuvé » et « fait àle..... »

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

L'ACQUEREUR,

B. DASSIN